



Repères :

Votre élue référent : [Chantal Bonneau](#)

La police municipale, un service de proximité

Implantée en plein coeur du centre-ville, la police municipale s'impose comme un service de proximité, facilement accessible pour la population depuis l'inauguration de son local en novembre 2019.

Elle met l'accent sur la médiation et la prévention, recueille doléances et intervient quotidiennement sur le terrain, seule ou en soutien des officiers de police judiciaire, pour maintenir l'ordre et la sécurité sur la voie publique.

La Ville augmente progressivement les effectifs en ayant pour objectif en 2026 d'avoir 10 agents au service de la police municipale.

La vidéoprotection, un outil pour plus de sécurité

Afin de prévenir les nuisances auxquelles sont confrontés les habitants et les commerçants de Château-Thierry, et lutter contre tout acte de malveillance (vol, agression, dégradation, violence...), la Ville a installé un nouveau système de vidéoprotection en 2018 et l'étend chaque année afin de couvrir les lieux stratégiques.

La police nationale en collaboration avec la police municipale

Sous l'autorité du Préfet de l'Aisne, la police nationale intervient plus largement sur des faits de délinquance (excès de vitesse, vol à l'arrachée...). Habilitée à recueillir les dépôts de plaintes et accessible 24h/24 et 7j/7, elle assure une mission continue de surveillance et de respect de l'ordre public.

Informations pratique :

Police municipale (1 place de l'Hôtel de Ville)

- Tél : 03 23 84 87 09 / Tél Placier : 06 12 59 17 87
- Courriel : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 19h
- Permanence accueil : le samedi de 9h30 à 17h

Police nationale (Avenue de la Mare aux Canes)

- Tél : 17 ou 03 23 84 26 26
- Ouvert 24h/24, 7j/7

Emplacement :

Police Municipale
1 place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/la-police-municipale>